INTERPRET.CONSEC. FRA-ITA A.A.2001-02 SESS. AUTUNNALE

II APPELLO 28/10/02 T = 6'40"

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA SUISSE - 45ème SESSION CONFER.GENERALE AIEA -- VIENNE 17-21.9.2001

02-1173_C_CON-4

1173/C

Monsieur le Président,

les activités de l'AIEA continuent d'avoir comme toile de fond un monde où le danger des armes nucléaires subsiste et requiert toute notre attention.

Nous constatons que nous traversons actuellement une phase de profonde réorientation. D'un côté, des réductions de l'armement offensif sont clairement envisagées par les deux pays avec les arsenaux majeurs. Nous pouvons donc nous attendre à une relance du processus de désarmement stratégique, processus qui, ces dernières années, avait été mis en veilleuse. De l'autre côté, il devient de plus en plus clair que les défis stratégiques au début du nouveau millénaire ne sont définitivement plus ceux des décennies passées de la guerre froide. Des projets comme celui d'un bouclier anti-missiles représentent des enjeux technologiques et politiques d'un nouvel ordre, avec des répercussions sur le système de la non-prolifération nucléaire.

Mais, pour les États qui ont consenti les plus grands efforts dans le domaine du désarmement en général, les efforts qui restent à faire et le comportement de certaines puissances sont sources d'inquiétude.

La Suisse continue d'attacher une grande importance à tous les efforts politiques et diplomatiques visant à réduire les menaces que présente la prolifération nucléaire. Les contrôles à l'exportation en font partie. Nous saluons dans ce contexte les mesures adoptées récemment par le Groupe des fournisseurs nucléaires, mesures visant entre autre à informer l'opinion publique encore d'avantage et à renforcer le dialogue avec les pays non-membres.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est, lui aussi, appelé à contribuer à la non-prolifération nucléaire. Nous espérons que la conférence des États signataires qui se réunira la semaine prochaine à New York permettra de relancer les efforts diplomatiques entrepris pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide de ce traité.

Nous avons entendu le Directeur général appeler de ses vœux une accélération de la mise en place du système des garanties intégrées et une hausse des budgets. Mais nous avons aussi remarqué que certaines nations ici présentes hésitent à le suivre. Mis à part les problèmes financiers que nous connaissons tous, nous ne pouvons nous départir de l'idée que de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire aideraient certainement à créer un climat plus favorable à la mise en place et au financement du système de garanties intégrées.

38

Ma délégation tient également à exprimer ses félicitations à ceux qui œuvrent pour la réalisation du programme de coopération technique. Si nous les encourageons à poursuivre leurs efforts, bien que leurs résultats soient déjà dignes d'éloges, c'est que nous sommes convaincus que la qualité de leur travail est une condition essentielle pour amener tous les pays à verser totalement leur contribution au Fonds de coopération technique.

Comme nous le savons tous, la mission première de l'Agence est de fournir une aide pour que l'énergie nucléaire puisse contribuer à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. A cette mission sont venus naturellement s'ajouter les contrôles nécessaires pour s'assurer que l'aide fournie reste bien dans le domaine civil et que les engagements pris sont respectés.

Et j'en viens, M.le Président, aux activités d'ordre national. En Suisse, le recours à l'énergie nucléaire est toujours un sujet politiquement sensible: les opposants tentent d'imposer des changements dans la politique nucléaire au moyen d'initiatives populaires visant à modifier la Constitution. En 1999 ils ont lancé deux nouvelles initiatives; la première demande l'interdiction de la construction de nouvelles centrales jusqu'en 2010, la seconde exige l'arrêt de toutes les centrales existantes après 30 ans de fonctionnement.

Parallèlement, un projet de nouvelle loi sur l'énergie nucléaire a été mis en consultation. En février 2001, le gouvernement l'a soumis au Parlement pour le faire accepter, tout en pensant l'utiliser pour contrer les deux initiatives précitées. Les éléments sensibles de ce projet de loi sont, entre autres, la possibilité à l'avenir de construire de nouvelles centrales nucléaires et la non-limitation a priori de leur durée de vie.

En 2003 le peuple suisse sera appelé à donner son avis sur les deux initiatives et sur cette loi.